



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

ARRÊTE N° 01.DAEPI/1.41
désignant M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE
Préfet par intérim

Spécial 2001/05

ARRETE N° 01.DAEPI/1.41
désignant M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE
Préfet par intérim

LE PRÉFET DE LA VENDÉE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 50.722 du 24 juin 1950 modifié et relatif à la délégation des pouvoirs propres aux Préfets, Sous-Préfets et Secrétaires Généraux de Préfecture,

VU le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 modifié et relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le décret du Président de la République en date du 13 mai 1998 portant nomination de M. Paul MASSERON, Préfet de la Vendée,

VU le décret du Président de la République en date du 24 juin 1996 portant nomination de M. Yves LUCCHESI en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

VU le décret du Président de la République en date du 2 janvier 1997 portant nomination de M. Jean-Jacques CARON en qualité de Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE,

Considérant l'absence conjointe de M. Paul MASSERON, Préfet de la Vendée et de M. Yves LUCCHESI, Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée les 5 et 9 février 2001,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des Sables d'Olonne est chargé de l'administration de l'Etat dans le département les 5 et 9 février 2001.

Délégation de signature est donnée, pour ces deux journées à M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des Sables d'Olonne à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Vendée à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef de service de l'Etat dans le département,
- des arrêtés de conflit.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Sous-Préfet des Sables d'Olonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 2 février 2001

LE PRÉFET,
Paul MASSERON